Appel d'offre pour le conseil, la fourniture et l’installation de matériel de visioconférence

Date de mise en ligne
07/09/2022 - 12:00
Type de marché
Fournitures
Type de procédure
Procédure adaptée
Date limite de réception des offres
05/10/2022 - 12:00

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Document de consultation des entreprises (DCE)

Passation d’un marché privé de service pour le conseil, la fourniture et l’installation de matériel de visioconférence

Consultation en procédure adaptée

Contact : Olivier ANDRÉ, responsable communication

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

oandre@parcs-naturels-regionaux.fr

Pouvoir adjudicateur

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00037, ayant son siège 9 rue Christiani à Paris (75018), représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber.

Description du maître d’ouvrage

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR).

Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant.

Elle est aussi une structure de concertation avec les régions et les partenaires nationaux de l’action des parcs, notamment les autres aires protégées françaises et européennes.

Les Parcs naturels régionaux, au nombre de 58 en 2021, sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Un parc naturel régional s’organise autour d’un projet concerté de développement et de protection défini pour 15 ans, la charte.

Les dispositions principales concernant les Parcs naturels régionaux sont codifiées aux articles L.333-1 à L. 333-16 du code de l’environnement.

Les actions d'un Parc naturel régional sont mises en œuvre par un syndicat mixte ouvert.

Objet de la prestation

La demande de devis porte sur le conseil, la fourniture et l’installation de matériel de visioconférence

Marché privé de service, soumis aux règles de la commande publique en application de l’Ordonnance °2015-899 du 23 juillet 2015, du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics désormais codifié à l’article L. 1211-1 du Code de la commande publique.

Consultation en procédure adaptée

Le contexte

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (ci-après dénommée « la Fédération »), sise au 9, rue Christiani 75018 Paris, réalise actuellement des travaux dans ses futurs locaux au 27, rue des Petits

Hôtels à Paris, pour un emménagement prévu début 2023.

Pratiques de visioconférence et évolutions

Avant la crise sanitaire la fédération dipsosait d'une salle de visioconference avec un terminal Polycom HDX6000 avec caméra et pieuvre audio, un écran 46'', le tout sur un meuble mobile, et un abonnement Vaas 7 ports. L'ensemble a été abandonné dès la crise Covid.

Depuis 2020, la pratique de la webconference est très développée à la Fédération depuis les premiers temps de la crise sanitaire. Elle possède ainsi deux comptes zoom répondant à l'organisation de réunions avec son réseau de 58 collectivités territoriales que sont les Parcs naturels régionaux.

Par ailleurs des usages quotidiens, en interne ou en petit groupe externe, se sont développés avec Teams car la Fédération dispose de comptes Office 365.

En complément des postes informatiques individuels, tous en Apple, un matériel de visio a été accheté pour certaines petites réunions : une caméra Jabra Panacast et une pieuvre audio.

La solution recherchée devra donc être intégralement nouvelle tout en tenant compte de ces usages.

L'aménagement des locaux.

Les futurs locaux comprendront deux salles de réunion que nous souhaitons équiper pour la visioconférence.

Une de volume réduit, pour des visioconférences de quelques personnes en présentiel. La Fédération utilisera alors son actuel matériel Jabra.

Une de grand volume, c'est l'objet du présent appel d'offre. D'une superficie de 110 m2, de grande hauteur avec une verrière, dont l'usage peut évoluer entre salle de travail et salle plénière de réunion, retransmise ou non, voir en salle d'exposition temporaire. La jauge maximum de cette salle, en configuration de réunion physique est de 50 personnes.

Les attendus ergonomiques du système :

Facilité de connexion avec une interfeace de type tablette ou en direct sur un écran tactile

Simplicité d'exploitation par le personnel de la Fédération

Système intégrateur de zoom et de Teams,

Ecran de grande taille adapté au volume de la salle

Enceintes intégrées à l'écran ou périphériques

Une captation du son facile à installer du fait des multi usages de la salle

Modularité

Le système proposé doit répondre aux fonctionnalités minimales suivantes :

terminal autonome ;

camera haute définition, motorisée (orientation et zoom)

microphone(s) adapté(s) à la taille de la salle ;

par dalle tactile ou télécommande simplifiée ou directement sur l'écran de retransmission

interface en français

adaptation automatique aux variations de débit disponible sans coupure

partage de documents ;

au minimum une entrée permettant le branchement d'un ordinateur pour la diffusion de contenus

sortie permettant de se connecter à un amplificateur sonore

optimisation des coûts d'installation, d'exploitation et de maintenance du système - évolutivité du système

connectivité wifi et bluetooth

compatibilité avec les environnements PC et Apple.

Description de le prestation

faire une proposition argumentée des alternatives technologiques avec une préconiation de solution

mettre en place la solution retenue par la FPNRF : achat des équipements, installation, paramétrage

accompagner la FPNRF dans la prise en main de la solution : formation

Délais de réalisation

Janvier 2023

Conditions de remise de l'offre

Délais : offre de prix à remettre avant le 5 octobre

L'offre est à adresser par courriel à l'adresse suivante : oandre@parcs-naturels-regionaux.fr

L'offre devra comprendre :

Les références de l'entreprise

Une note de présentation de différentes solutions (chiffrées) et une recommandation du système à installer

Un devis détaillé comprenant

Un conseil de solution

Le détail de chaque matériel préconisé avec les options détaillées (écran tactile, tablette de commande ou télécommande, options de sonorisation, etc.)

Le coût d'installation et de mise en service

Le délai de mise en service et de formation à son utilisation

Justificatifs de candidature à produire par le candidat pressenti attributaire avant notification du contrat ou de la commande :

Attestation sur l'honneur relative aux interdictions et incapacités à soumissionner à un marché public (modèle en annexe 3-b) ;

Attestations de régularité sociale et fiscale

La liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat. Cette liste précise pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Un seul attributaire du marché – groupements autorisés

Critères de sélection

Les offres seront analysées selon les critères de sélection suivants :

Compétence et moyens des candidats, adéquation au cahier des charges, précision des recommandations : 50%

Prix : 50%.

Conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, la Fédération pourra négocier avec les candidats ayant proposé une offre

Contacts et renseignements

Possibilité de visite préalable des lieux sur RDV auprès de Olivier André

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Olivier ANDRÉ

oandre@parcs-naturels-regionaux.fr

Contact

Olivier ANDRÉ

oandre@parcs-naturels-regionaux.fr

Documents
cahier-des-charges-visioconference-2022-fpnrf.pdf